

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, AGRICOLE ET FORESTIÈRE D'INDOCHINE (SIAFI), Bau-Ca ¹ (E.L. LEBLANC)

Sociétés en formation
Société Industrielle, Agricole et Forestière d'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 novembre 1927)

Journal officiel du 5 novembre.
Notaire ?
Statuts déposés ?

Fondateur : M. Leblanc, 104, rue Mac-Mahon, Saïgon.
Objet : tout ce qui concerne l'industrie agricole et forestière, et essentiellement la carbonisation par les appareils Delhommeau.
Durée : 75 ans.
Capital : 250.000 \$ en 5.000 actions de 50 \$.
Apport : M. Leblanc apporte : 1° une licence de vente et utilisation des fours brevetés Delhommeau pour la Cochinchine.
2° — son expérience et sa compétence.
Rémunération de cet apport : 25.000 \$ en actions libérées, 20.000 \$ en espèces, 4.000 parts.
Parts de fondateurs 5.000 dont 1.000 aux souscripteurs.
Répartition des bénéfices nets : 5 % à la réserve légale, « 8 % pour servir d'intérêts au capital libéré ».
Surplus : 10 % au conseil et, sur le solde : 30 % aux parts et 70 % aux actions.
Liquidation : L'actif social net, après remboursement des actions, va : 30 % aux parts et 70 % aux actions.

N.D.L.R. — La rédaction de cette notice prête à confusion. A la lire, il semble qu'en supposant 50.000 \$ de bénéfices nets (20 %), il ira :

2.500 \$	à la réserve légale.
4.000 \$	aux actionnaires (8 % des bénéfices nets pour servir d'intérêts au capital libéré. Un intérêt variant avec les bénéfices, n'est pas un intérêt)
Total :	6.500 \$
Restent	43.500 \$
sur lesquels soit au conseil	
10 %	4 350 \$
Restera un solde de	39.150 \$
lequel ira :	
30 % aux parts	11.745 \$
70 % aux actions	27.405 \$
Total égal	39.150 \$

¹ Route de Biênhoà à Phantiêt.

Les actions, toujours dans la même hypothèse, auront donc touché 27.405 + 4.000 = 31.405 \$.

Le fondateur ayant 1/10 des actions et 4/5 des parts étant probablement l'un des, disons 5, membres du conseil d'administration touchera donc :

dont 30 % aux parts =- 7.455 \$ contre 11.745

70 % aux actions =17.455 contre 27.405

Total reçu par les actions : 37.455 \$

Cela vaut la peine.

Autre remarque. S'il n'y a un *lapsus calami*, M. Leblanc n'aurait la licence que pour la Cochinchine. Or, les belles forêts sont surtout au Cambodge et en Annam.

Enfin, le système Delhommeau est actuellement l'un des meilleurs, mais sûrement pas le seul bon. Des concurrences peuvent s'installer à Saïgon, alors les 45.000 \$ plus 4.000 parts représentant les apports risquent de ne plus rémunérer que l'expérience et la compétence de l'apporteur.

Chronique de Saïgon
Causerie sur la question du
charbon de bois en Cochinchine
(*L'Écho annamite*, 6 février 1928)

Sur l'étendue de la question au point de vue indochinois.

Et considérations locales par E. Leblanc, membre de la Société des ingénieurs civils de France, le mardi 7 février, à 21 heures précises.

Avec toute la population saïgonnaise, sont spécialement invités :

Monsieur le maire de Saïgon et Messieurs les membres du conseil municipal ;

Messieurs les présidents et les membres des assemblées élues : conseil colonial, chambre de commerce et chambre d'agriculture ;

Messieurs les journalistes français et annamites ;

Messieurs les présidents et les membres des syndicats agricoles et industriels français et annamites ;

Messieurs les anciens combattants.

COCHINCHINE
LA VIE ÉCONOMIQUE
La question du charbon de bois
(*Les Annales coloniales*, 13 mars 1928)

Devant une salle attentive, M. Leblanc a fait une causerie à l'Hôtel de Ville de Saïgon, sur la crise du charbon de bois.

Il a fait ressortir que le charbon de bois industriel d'une qualité inconnu, jusqu'à maintenant devrait être vendu en quantités illimitées deux fois moins cher aujourd'hui.

La péroraison fut une invitation au public à s'aider lui-même, en organisant une sorte de coopérative, qui réaliserait ce tour de force de soulager le consommateur en l'enrichissant.

Où charbonnier était maître, non chez lui, mais à l'hôtel de Ville de Saïgon
Charbon et actualité
par B.
(*L'Écho annamite*, 7 novembre 1928)

Tard dans l'après-midi, hier, un grand camion automobile chargé du précieux combustible municipal ou gouvernemental croyais-je parcourait les rues de Saïgon. J'allais infliger un flagrant démenti à Knok, qui se plaignait justement de la régie du charbon. Je m'étais trompé grossièrement. Ce n'était pas le camion municipal allant faire des livraisons à domicile. Ce beau charbon de bois était du charbon de bois industriel, et non du vulgaire charbon de cuisine — deux bévues déjà, — et la propriété personnelle de M. Leblanc, ingénieur-charbonnier.

Ayant appris que ce dernier allait faire une causerie le soir, sur le charbon de bois, dès 20 h. 15 j'étais devant l'imposant monument municipal, éclairé *a giorno* (8 \$ l'heure, tarif Rouelle). Le monstre était là, presque au repos, — je dis presque, car le moteur continuait à tourner, et cela depuis 16 heures, avec toujours le futur carburant national : le charbon.

Je pénètre dans le grand hall de l'hôtel de Ville où j'aperçois des chaises et des fauteuils, la plupart vides.

Étaient déjà présents MM. Colonna d'Istria, ex-directeur de l'*Action indochinoise* ; Martinenghi, directeur du futur *Citoyen libre... ou enchaîné*, Iphate, directeur du *Merle mandarin*, M. et Mme Leblanc et leur collaborateur, et moi, simple reporter en mal de copie. Je rougissais — d'aise, bien entendu — de côtoyer si bonne compagnie, espérant être remarqué par un de ces magnats du journalisme, remarquable que je suis avec ma forêt vierge au menton.

Mais revenons à nos moutons, non ! à notre causerie sur le charbon. A 21 h 30, la salle était pleine de 35 à 40 personnes. Auditoire infime, pour notre ingénieur charbonnier, pour expliquer toute une théorie par la parole et plusieurs formules chimiques par le blanc au tableau sans calembour.

En entrant, le tableau m'avait intrigué. Sur une grande table, recouverte d'un tapis vert, étaient un morceau de bois cuit : le charbon, et un morceau de bois cru : du bois tout court, je crois.

L'heure de la causerie est atteinte et dépassée, lorsque M. l'ingénieur nous annonce « qu'il était d'avis », puis demande si on était d'avis, d'attendre encore un moment ! Quoi ? Plusieurs, sinon toutes les personnes présentes furent indisposées, quand l'orateur annonça qu'il ne pouvait parler s'il n'avait devant lui au moins un membre de chaque corps élu ou un délégué, laissant entendre que nous n'étions que du menu fretin. Tel Napoléon à Waterloo, scrutant l'horizon de sa lunette, attendant Grouchy, c'est Bülow [sic : Blucher !] qui lui apparut, en la personne de M^e Blaquièr², lequel quittait la salle où seul le fretin était.

Quelques petits incidents hors séance, que M. Leblanc provoqua, d'abord en disant à M. Chaillet, qui, poliment lui demandait de commencer sa causerie : « Ça ! ça ne vous intéresse pas, vous ! » Comme M. Chaillet protestait que l'intérêt général était le sien aussi, l'ingénieur charbonnier répliqua qu'il n'était pas charbonnier, mais ingénieur.

Ensuite, M. Cône [Connes], ex-membre de la Chambre d'Agriculture, le mit en demeure, sans manquer à la politesse, de nous entretenir du charbon de bois. « Je ne suis pas votre boy », répondit Leblanc ! M. Cône répliqua : « Vous nous avez invité à une causerie. Nous sommes venus Causez. Vous êtes à notre disposition. » Cela indisposa définitivement tout le monde. Quelques-uns, j'étais du nombre, insistèrent

² Henri Blaquièr (Binh-Hoa, 1901-Pnom-Penh, 1975) : fils de Henri Gustave (professeur, directeur du *Courrier saïgonnais*, voyageur, syndic), avocat, franc-maçon.

que ce n'était pas notre faute si les corps élus n'étaient pas représentés. — Personnellement, je voulais mon article sur le charbon !

M. Leblanc céda aux instances de ses admirateurs. Il entra aussitôt dans le vif de la matière. Il nous parla de Roger Bacon, du moine Schwartz, si j'ai bonne mémoire, de la poudre à canon ancienne et moderne, des millions de dollars qu'il possédait dans ses cartons. — Peut-être allait-il nous en distribuer quelques-uns, pour nous rendre attentifs ! Ah ! ouiche ! Il n'en fit rien. Il parla de tout, tant et si bien qu'il oublia de nous parler du charbon ! « Je crois que c'est tout ce que j'avais à vous dire à vous. A la prochaine, j'espère que nous serons plus nombreux et que le gouvernement sera représenté ! »

« Dites-nous au moins quelle sera l'économie qu'on pourra réaliser avec votre méthode », demande un spectateur. « Sur un parcours moyen de 150 kilomètres, il coûte environ 1 \$ 20 de transport », répondit M. Leblanc

Un directeur de garage pose une autre question, qui fut éludée avec autant d'adresse.

La séance officielle est levée. La causerie intime commence. Ce petit homme nous épouvante gaiement. N'a-t-il pas — dans ses cartons, toujours — de quoi envoyer la terre dans la lune ? Effrayé, pensant bien qu'il resterait, lui, sur un morceau quelconque de notre planète, ne fût-ce que pour juger de l'effet, je me cramponnais — au figuré — à mon ingénieur, croyant qu'il allait mettre sa menace à exécution et envoyer le reste des mortels dans les régions lunaires. Je le suivis donc à la Rotonde, pour rapporter le fait à l'*Écho Annamite*. A une heure, devant un bock pression, on était d'accord pour aller décharger les 3.354 kilos de charbon devant la porte de M. Greiguard, directeur de la Banque de l'Indochine. Mme Leblanc, la fraîcheur du matin aidant, réussit à faire réintégrer la chambre à son époux.

Il était 2 heures du matin.

Citoyennes

Citoyens

(*Le Merle mandarin*, hebdomadaire satirique, 9 novembre 1928)

La question du charbon de bois est une question primordiale ; elle devrait vous intéresser tous — C'est la fortune, la ribouldingue, car nous allons nous enrichir comme des bougnats.

Oui, le charbon de bois " synthétique " a été trouvé par monsieur Leblanc qui fit à la mairie une conférence sur sa découverte. C'est extrêmement captivant. Attendu que le charbon de bois "synthétique" doit être le carburant-national :

« Avouez que vous en êtes comme deux ronds de flan »... « Moi aussi ».

C'est en présence d'un auditoire de choix que M. Leblanc nous a fait miroiter des millions. La salle était archi.. comble, des barrages de police avaient été établis pour prévenir toutes manifestations.

Le Gouverneur de Cochinchine, entouré de tous ses légumes, le Conseil Colonial, les grands Q... au complet assistaient à la séance.

Le conseil municipal en chemise de nuit, un bonnet de coton sur le crâne, fit une entrée pépère. Nos conseillers tenant des deux mains une énorme bûche chantaient en déconnant:

C'est l'charbon.

L'charbon d'bois.

Qu'y nous faut.

La Sûreté veillait ; un farceur ayant écrit le soir même que la salle de la mairie risquait de s'écrouler sous les pétarades des millions de calories dégagées par le « Synthétique».

Les orateurs furent si nombreux, les interpellations si fusantes que nous crûmes assister à une séance de la Chambre des loufoques.

Un gros Monsieur ressemblant à s'y méprendre à notre « ERNEST » cochinchinois se trémoussait et s'agitait comme une p'tite Arpette.

Ce fut vraiment magnifique.

M. de La Brosse, notre gouverneur, sut trouver les mots qu'il fallait pour remercier l'aimable causeur qu'est M. Leblanc.

En résumé excellente soirée, où il ne fut pas parlé du gaz hilarant , car à la suite des émanations dégagées par notre « Carburant-National » chacun craignait pour ses fonds de culotte.

Dernière heure

L'auteur de la découverte de notre carburant-national a été l'objet de menaces de mort. — Sa personnalité est surveillée, ses moindres gestes sont épiés — à la sortie de la conférence 126 indigènes et 71 Européens ont été appréhendés et conduits en fourrière, ou ils furent fouillés. Ces malheureux avaient en poche un peu de notre... synthétique... Quelle trahison ! Ils allaient vendre à une puissance étrangère (on ne dit pas laquelle) le secret de tant de millions.

Correctionnelle française
par B.
(*L'Écho annamite*, 18 décembre 1928)

Voici maintenant relevé un coin du voile sur un tas de combinaisons qui expliquent comment, là où un imbécile peut faire fortune, une intelligence supérieure peut sombrer.

M. Leblanc, ingénieur charbonnier à Bau-Ca, intente un procès en diffamation à M. Heumann³. Celui-ci nie avoir proféré des paroles diffamatoires envers M. Leblanc. Mais les témoins sont là : Mme Béétry [*sic* : *Biétry*], directrice du *Bulletin financier*, ainsi que le directeur de la Jeunesse progressiste annamite. M. Heumann aurait proféré les paroles suivantes : « M. Leblanc est un fou, un malhonnête. Je préfère perdre 10.000 p. que de marcher avec lui. »

M. Heumann aurait colporté ces propos malveillants ailleurs De tout ceci, il résulte un préjudice réel causé à M. Leblanc. Au lieu du million de crédit qu'on lui avait promis, il ne trouva plus qu'indifférence de la part des personnes sur lesquelles il était en droit de compter. La vérité finit par se faire jour. M. Robin écrivit à M. Leblanc, pour lui expliquer ce qui se passait, des propos diffamatoires ayant été tenus en sa présence. Il termina ainsi sa lettre : « Justifie-toi ou tu es coulé ».

M. Leblanc a porté plainte, et, après presque un an d'attente, l'affaire est venue devant le tribunal, qui la renvoie à quinzaine.

AU PALAIS
Correctionnelle française
(*L'Écho annamite*, 8 janvier 1929)

Présidence de M. Boyer, M. le procureur de la République Léger au ministère public.

³ Émile Heumann : patron de la Pharmacie principale Solirène à Saïgon. Voir [encadré](#).

M. Heumann Émile, poursuivi pour diffamation, par M. Leblanc, ingénieur, est acquitté. La partie civile est déboutée de sa demande en dommages et intérêts.

Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 avril 1929)

Le décès de M^{me} Leblanc. — Nous venons d'apprendre avec tristesse la mort, survenue à l'hôpital Grall, de M^{me} Leblanc, femme de l'ingénieur qui tenta d'organiser en Cochinchine une vaste exploitation forestière destinée à la fabrication du charbon de bois.

M^{me} Leblanc était demeurée ici, à Bau-Ca, pendant le voyage que fait actuellement son mari en France. Elle y mena une existence très dure, et les soucis facilitèrent sans doute beaucoup le triomphe du terrible mal qui l'assailit tout d'un coup : un accès de fièvre pernicieuse.

Elle resta sans soins d'aucune sorte à Bau-Ca durant plus de 48 heures. Heureusement, l'administrateur de la province de Biênhòà fut prévenu et il envoya en toute diligence à Bau-Ca une automobile qui ramena M^{me} Leblanc à Saïgon ; elle fut immédiatement admise à l'hôpital Grall où son état fut jugé désespéré.

Malgré les soins qui lui furent prodigués, la malheureuse femme rendait le dernier soupir.

Les obsèques ont eu lieu au cimetière français.

Nos condoléances émues vont à la famille de la disparue qui laisse plusieurs enfants.

LA VIE COLONIALE DANS LA MÉTROPOLE
PARLEMENT
A LA COMMISSION DES COLONIES
(*Les Annales coloniales*, 6 décembre 1938)

La Commission de l'Algérie, des Colonies et des Pays de Protectorat s'est réunie sous la présidence de M. Georges Nouelle.

Elle a pris connaissance d'un rapport supplémentaire de M. Taittinger sur la pétition de M. E.-L. Leblanc, ingénieur, collaborateur de l'État, victime de la confiscation injustifiée de ses biens par l'Administration de l'Indochine.

La Commission a été unanime à adopter les conclusions du rapport qui proposent que le pétitionnaire soit indemnisé intégralement du préjudice subi. Elle a chargé son président de demander au Ministre des Colonies le règlement rapide de cette question. [...]

Échos et nouvelles
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 11 décembre 1938)

Nous avons reçu un article ahurissant paru dans *L'Intransigeant* du 28 novembre, concernant une affaire assez embrouillée qui s'est passée en Cochinchine, il y a dix ans.

À cette époque, un ingénieur, M. Leblanc, tentait de réaliser la fabrication d'un charbon de bois économique à tous points de vue. A cet effet, il avait fait confectionner en France des fours spéciaux, dont quelques-uns sont encore visibles à l'abandon sur la route de Biênhòà à Phantiêt.

Cette affaire ne réussit pas et nous nous rappelons que M. Heumann, le pharmacien décédé il y a quelque temps, nous disait ses regrets d'avoir accordé son appui à cette affaire. Les fours confectionnés à Paris l'avaient été à ses frais et il nous disait avoir tout perdu dans ces recherches du charbon de bois synthétique.

M. Leblanc se dit maintenant le collaborateur de l'État dans cette affaire et prétend être dédommagé de ses déboires et de spoliations administratives. Il a, depuis cette époque, tenté en vain d'obtenir des réparations, le Gouvernement Général de l'Indochine et les Tribunaux n'ayant pas voulu donner une suite à ses prétentions.

Or, cet article de journal nous apprend qu'un projet de loi vient d'être déposé sur le bureau de la Chambre des Députés pour faire procéder par la caisse de Réserve du budget de l'Indochine, au paiement d'une somme de 6.500.000 francs pour indemniser M. Leblanc, ingénieur — collaborateur de l'État. C'est effarant !!

C'est la Commission des Colonies qui se met ainsi au-dessus des Tribunaux, sur un rapport de M. Taittinger, Ah ! s'il était possible à ce bon M. Heumann, de donner son opinion, ici, le principal dépouillé. Il est bien regrettable qu'on ait attendu son départ définitif.
